

ACTES TEMPORAIRES, ETC.—(Continuation.)

RÈGNE ET CHAPITRE	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
4 et 5 Vict.....98	Acte pour renouveler la Charte de la Banque de Montréal, et augmenter son Capital.—Prolongé par 7 Vict. c. 46, et prolongé de nouveau par 10 et 11 Vict. c. 115, qui augmente de nouveau son fonds social et limite le temps pendant lequel l'augmentation du fonds social devra être payée, au.....	1er Juin, 1862, etc.
6 Vict.....26	Acte pour étendre la Charte de la Banque Commerciale du District de Midland, et pour augmenter son Capital.—Cet Acte amende et prolonge 2 Guil. 4, c. 11. De nouveaux pouvoirs sont conférés à cette Banque par 7 Vict. c. 62. Le temps limité par cet Acte pour le paiement de l'augmentation du fonds social, est prolongé par 9 Vict. c. 87, jusqu'au 1er Janvier, 1850. La durée de cet Acte est limitée au.....	1er Juin, 1862, etc.
6 Vict.....27	Acte pour étendre la Charte de la Banque du Haut-Canada et pour augmenter son Capital.—Cet Acte amende et prolonge 59 Geo. 3, c. 24. De nouveaux pouvoirs sont accordés à cette Banque par 7 Vict. c. 62. Le temps limité par cet Acte pour le paiement de l'augmentation du fonds social, est prolongé par 9 Vict. c. 86, au 23 Mai, 1850. La durée de cet Acte est limitée au.....	1er Juin, 1862, etc.
7 Vict.....10	Acte pour abroger une Ordonnance du Bas-Canada, intitulée, "Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et "effets," et pour établir des dispositions pour le même objet dans toute la Province du Canada.—Amendé par 9 Vict, c. 30, et les deux continués par 11 Vict. c. 3, jusqu'au.....	1er Juillet, 1848, etc.
7 Vict.....36	Acte pour empêcher d'obstruer les Rivières et Ruisseaux du Haut-Canada.—Amendé par 10 et 11 Vict. c. 20, et continué par le même Acte jusqu'au.....	28 Juillet, 1851, etc.
7 Vict62	Acte pour autoriser les diverses Banques y mentionnées à ouvrir des Livres dans la Cité de Londres, pour le transfert d'une certaine partie de leurs Fonds.—Cet Acte fait certaines dispositions en faveur des banques incorporées par 59 Geo. 3, c. 24; 2 Guil. 4, c. 11, et 4 et 5 Vict. c. 96; les deux premiers expirent le..... et le dernier (4 et 5 Vict. c. 96) le.....	1er Juin, 1862, etc. 1er Juin, 1862.